



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2023-02-10 OBJET : AVENANT AU CONTRAT DE MADAME PAULAY ANNE NADEAU

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger aux mêmes conditions le contrat qui s'est terminé le 31 décembre 2022 de la coordonnatrice de l'écocentre Tricomm, madame Paulay Anne Nadeau, et ce, jusqu'au 30 avril 2023;

ATTENDU la recommandation du directeur général, monsieur François Désy, incluse au sommaire décisionnel annexé à la présente ordonnance qui a été vue et approuvée par la greffière-trésorière, madame Diane Cyr;

ATTENDU QUE les sommes requises sont prévues au budget de fonctionnement 2023,

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Autorise la greffière-trésorière, madame Diane Cyr, à signer un avenant au contrat de travail de madame Paulay Anne Nadeau. Cet avenant a pour effet de prolonger son contrat de travail jusqu'au 30 avril 2023, et ce, sans autres modifications.

Adoptée à Québec le 11 février 2023

Jean Dionne, Administrateur